



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- un But- une Foi

MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE



CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE

PRESENTATION DU PROGRAMME NATIONAL DE BOURSES DE SECURITE FAMILIALE

1.1. Contexte et justification

L'une des innovations majeures du Président de la République a été de proposer un instrument de mise en œuvre de sa politique économique et sociale, à savoir la Bourse de sécurité familiale.

Elu le 25 mars 2012, le Président de la République, Macky SALL est resté dans sa logique de lutte contre la pauvreté et s'est engagé à s'attaquer aux injustices sociales dans le cadre de son programme intitulé « Yoonu Yokkuté ». Dans son programme, le candidat Macky Sall vise « l'instauration d'une Bourse de sécurité familiale pour les mères de familles défavorisées, conditionnées à des critères de revenus (250000 familles environ sont concernées), d'inscription et d'assiduité à l'école des enfants - pour un montant forfaitaire de 100 000 FCFA par an et par famille ».i

1.2. Objectifs du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF)

1.2.1. Objectif général

Le PNBSF vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des ménages pauvres et vulnérables, à travers un transfert monétaire conditionnel à l'utilisation des services d'éducation et santé visant à renforcer le développement du capital humain des enfants.

Il est prévu que le programme comporte plusieurs volets (modules), portant sur des groupes démographiques différents (enfants en âge d'éducation primaire, enfants de moins de 5 ans, personnes de troisième âge, etc.). Chaque module utilisera les outils et procédures centraux mis en place par la DGPSN pour les processus de ciblage, paiement, suivi, etc., mais chaque

module développera ses modalités en termes de population cible, conditionnalité, montant de transfert, etc.

1.2.2. Objectifs spécifiques du volet Education : La Bourse de Sécurité Familiale conditionnelle à l'Education -BSF/E

La BSF/E vise un développement du capital humain des enfants dans les ménages pauvres et vulnérables à travers un transfert monétaire conditionnel à l'investissement direct dans l'éducation primaire des enfants.

1.3. Impacts et effets recherchés

A long terme :

Un changement dans les comportements, attitudes et pratiques. (engagement et motivation des parents à scolariser et maintenir leurs enfants à l'école, à suivre leur calendrier vaccinal, et à déclarer les naissances) ;

Les familles bénéficiaires sont moins vulnérables aux chocs et à l'exclusion.

Les ménages bénéficiaires verront leurs moyens d'existence améliorés ;

Le processus de transmission intergénérationnel de pauvreté est enrayé.

A moyen terme :

Une amélioration du niveau de bien-être et de consommation des ménages bénéficiaires;

Une augmentation du taux de participation scolaire aux écoles primaires (en particulier les élèves de 1ère à 4ème année); une augmentation du taux d'achèvement du cycle primaire ; et une réduction du taux d'abandon scolaire.

Une augmentation du taux d'inoculation des enfants de moins de 5 ans et une augmentation du nombre d'enfants enregistrés sur les registres de l'état civil.

Cette composante appuiera l'implémentation du premier volet transfert monétaire du PNBSF. Le transfert monétaire envisage à aider les ménages souffrant de pauvreté chronique à améliorer leur consommation actuelle et à faire face aux chocs saisonniers, tout en favorisant de nouvelles opportunités d'amélioration durable de leurs conditions de vie.

Objectif :

Allouer un transfert monétaire ciblé (TMC) régulier, une bourse de sécurité familiale, conditionnée à l'éducation (BSF/E) des enfants, aux ménages vivant en situation d'extrême pauvreté.

aux autorités une réponse rapide aux besoins à court terme générés par les chocs

1.4. Les phases de mise en œuvre du Volet Education - BSF/E

La mise en œuvre du module BSF/E se déroulera sur deux phases :

Une phase pilote en 2013 :

Pour la présente phase, la BSF/E couvrira 50,000 ménages vivant dans l'extrême pauvreté avec des enfants scolarisables de 6 à 12 ans sur l'ensemble du territoire national.

Une phase de généralisation à partir de 2014-2017 :

Pour les années suivantes, il est attendu de couvrir 50,000 ménages avec des enfants scolarisables de 6 à 12 ans de plus par an, pour arriver à un total de 250,000 ménages.

1.5. Les paramètres clés du PNBSF Éducation - BSF/E

1.5.1. Population cible

Le projet ciblera les ménages vivant en situation d'extrême pauvreté vivant avec des enfants scolarisables de 6 à 12 ans dans l'ensemble du pays.

Définition : pauvreté extrême est définie selon le critère monétaire établi par L'ANSD, où les ménages sont classifiés comme pauvres extrême (alimentaires). Il s'agit des ménages qui n'ont pas la capacité d'acheter le panier alimentaire équivalent 2400 K Calories/ adulte.

1.5.2. Valeur et durée des TM

Le montant du transfert a été fixé à 100 000 FCFA par ménage et par an, ce qui représente 10% du seuil national de pauvreté alimentaire et près de 17% de la consommation alimentaire moyenne des ménages pauvres du pays. (Calcul effectué sur les données de l'ESPSII). Un transfert de 25 000 FCFA sera effectué tous les trois mois, soit un montant total annuel de 100 000 FCFA. Les ménages sélectionnés recevront ces TM pour une durée du programme.